



## Compte rendu CAPL C du 13 décembre 2012

La CAPL C était convoquée pour examiner les deux points suivants :

- ***Mouvement d'affectation locale suite au mouvement complémentaire de la filière fiscale du 1<sup>er</sup> janvier***

Le mouvement national au 1<sup>er</sup> janvier donne 18 mutations départ pour le département et 7 arrivées.

Au 1<sup>er</sup> janvier, les effectifs de la catégorie C filière fiscale accusent un déficit de 57,2 agents. La CGT a dénoncé cette situation catastrophique (voir notre déclaration liminaire). Nous avons dénoncé également le gel des postes pratiqué par la direction au détriment des vœux des agents. Au total quatre agents se sont vu refuser des choix qu'ils auraient pu obtenir.

Nous avons demandé que le mouvement d'affectation soit rétabli en respectant les fiches de vœux des agents. La direction a refusé déclarant avoir fait le choix de ne pas laisser la situation se dégrader dans les SIP. Les agents des SIE apprécieront.

Votes : CGT, Solidaires, FO contre.  
Administration pour.

- ***Affectation des agents de la filière gestion publique suite à la suppression de la trésorerie municipale de Vanves.***

Les deux agents concernés sont affectés conformément à leur choix l'un au SIP de Vanves et le second à la trésorerie municipale d'ISSY.

Votes : CGT abstention (nous avons pris acte du respect du choix des collègues mais restons opposés à la fermeture du site).  
Solidaires pour, FO contre.

### DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL C DU 13-12-2012

Les organisations syndicales n'ont eu de cesse d'interpeller l'administration à tous les niveaux sur les vacances d'emplois qui s'ajoutant aux suppressions aboutissent à une dégradation croissante des conditions de travail et à l'augmentation constante des charges de travail des personnels.

Aujourd'hui, la situation des effectifs de la catégorie C dans notre département après le mouvement complémentaire de la filière fiscale peut être qualifiée de catastrophique (-57,2 ).

Selon la direction cette situation est le résultat du nombre trop élevé de mutations. Les agents qui attendent leur mutation souvent pendant plusieurs années apprécieront.

La réalité est qu'il y a un déficit global de la catégorie C à la DGFIP : après les centaines de suppressions d'emplois intervenues au 1/9/2012, 350 postes ne sont toujours pas pourvus à cette même date dans la filière fiscale ! Cette situation catastrophique est donc le produit des suppressions d'emplois et des recrutements délibérément insuffisants.

L'administration à tous les niveaux en porte la responsabilité. C'est pourquoi les élus CGT n'acceptent pas que l'administration tente de colmater les brèches en mettant en cause les droits des agents en matière de mutation et d'affectation notamment par le biais des « fiches n°3 » et autres gels de postes.